ABCG

Société par Actions Simplifiée
au capital de 184 990,00 Euros
Siège social : 86 AVENUE DU DR ARNOLD NETTER
75012 PARIS
R.C.S : PARIS 389 554 619

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 1ER JUIN 2025

Le 1ER juin 2025, à 20 heures,

Les associés de la société **ABCG,** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Monsieur FRANCOIS GERIN, préside la séance en qualité de Président associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés remplissent les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- changement de siège social
- modification corrélative des statuts
- pouvoirs à donner

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix la résolution inscrite à l'ordre du jour.

RESOLUTION N°1

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 86, Avenue du Dr Arnold NETTER, 75012 PARIS, au 5, allée Jacques BAINVILLE, 94300 VINCENNES, ce à compter du 1ER juin 2025.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité .

RESOLUTION N°2

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 4 des statuts :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au 5, allée Jacques BAINVILLE, 94300 VINCENNES.

Le reste de l'article reste inchangé

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° 3

L'assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président

Monsieur François GERIN

